VILLES SŒURS

La facture pour la collecte des déchets pourrait augmenter

Malgré les efforts réalisés par les habitants pour trier les déchets, la facture devrait augmenter, avertit le président de la communauté de communes.



La collecte en porte-à-porte des déchets recyclables a permis d'augmenter le volume ramassé. (Photo d'archives Mano Cruz)

XAVIER TOGNI

es habitants trient de plus en plus leurs déchets, le volume d'ordures ménagères collecté baisse, mais la facture ne diminue pas pour autant, et devrait même augmenter. C'est l'amer constat dressé par le président de la communauté de communes des villes sœurs, Eddie Facque, lors du dernier conseil. Et pour le transmettre à la population, il faudra « faire preuve de pédagogie ».

DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

Pourtant, les chiffres sont encourageants. La collecte des déchets recyclables (emballages, papier...) ne se fait plus, depuis janvier 2022, en apport volontaire mais en porte-àporte avec les sacs jaunes. Et le volume est passé d'environ 1 470 tonnes (estimation) en 2021, à 2 573 tonnes en 2022, soit une augmentation de 75 %. A contrario, pour les ordures ménagères, la CCVS est passée de 11 804 tonnes en 2021 à 9 698 tonnes en 2022, en baisse de 18 %.

Ce qui réjouit le président : « Nos administrés trient de plus en plus. » C'est le cas aussi du verre (resté en apport volontaire), passé de 1754 à 2036 tonnes (+16%). Le volume déposé en déchetterie a de son côté diminué. Eddie Facque a ainsi annoncé une baisse du volume de déchets, par habitant et par an, de 982 à 912 kilos (-7%), entre 2021 et 2022.

UNE CHARGE DE PLUS EN PLUS LOURDE

Mais la charge pour la collectivité ne cesse de s'alourdir. La dépense s'élève à environ 5,5 millions d'euros (hors taxes), 4,7 millions une fois les aides soustraites. Elle est en-partie couverte par les bénéfices de la revente des déchets recyclables aux industriels, et surtout par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), payée par les contribuables du territoire et qui a rapporté plus de 3,4 millions d'euros. Ce qui représente 74% du coût total. «Il nous reste 1,2 million à prélever sur notre budget principal. » Eddie Facque s'en inquiète. Car le prix de revente des déchets recyclables est en chute libre: « On nous demande de trier, mais les industriels ne jouent pas le jeu », dénonce le président. En revanche, la taxe générale sur les activités polluantes, perçue par l'État auprès des collectivités, ne cesse d'augmenter (de 17,50 euros la tonne en 2020, elle devrait être de 65 euros en 2025).

QUATRE POINTS EN PLUS

Pour équilibrer le budget communautaire, il faudrait « augmenter la taxe (Teom) de 4 points », évalue le président. Ce qui est très important. « Mais si on n'y touche pas, il nous faudra taper dans le budget principal, et du coup moins investir. Il faut essayer de trouver le bon compromis. » Certains élus, comme Bruno Saintyves (Le Mesnil-Réaume), craignent que la hausse des taxes ait un effet inverse, et découragent « les habitants, qui pourraient y voir un mauvais signal ». D'autres estiment cependant qu'il faut renforcer le tri. Comme le maire de Mers, Michel Delépine, qui a demandé « des mesures plus incitatives, voire coercitives ».